ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 102222

Texte de la question

M. Christian Vanneste prie M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui communiquer le nombre annuel moyen d'étudiants qui bénéficient du programme européen de formation professionnelle Leonardo, ainsi que les mesures qui favoriseraient le nombre de candidats éligibles.

Texte de la réponse

Le programme Leonardo da Vinci permet chaque année à près de 2 000 étudiants de bénéficier d'une bourse de stage dans une entreprise européenne. La durée moyenne des stages est de dix-huit semaines (durée autorisée : de treize à cinquante-deux semaines) et les principaux pays d'accueil sont, dans l'ordre, le Royaume-Uni (21,5 %), l'Allemagne (15,3 %) et l'Espagne (14,7 %), d'après les données statistiques de 2005. Précisons enfin que l'allocation de séjour Leonardo s'élève à 90 euros par semaine, que le trajet aller-retour peut être pris en charge à hauteur de 350 euros et que des aides sont également prévues pour couvrir les frais d'assurance et de préparation pédagogique, linguistique et culturelle (à quoi il convient d'ajouter les compléments éventuellement versés par l'établissement d'origine, les ministères et les collectivités territoriales). La part du budget consacrée à la mobilité étudiante dans Leonardo est fixée annuellement par la France, à la demande de la Commission européenne, dans un « plan opérationnel de mobilité ». Celui-ci réserve, depuis le lancement du programme en 2000, la plus grande partie du budget alloué à la mobilité étudiante à la France : en 2006, 6 491 160 euros seront ainsi consacrés à cette mobilité, soit 39 % du budget global. Dans ces conditions, augmenter le poids de la mobilité étudiante dans Leonardo reviendrait à priver les autres publics de la mobilité Leonardo d'un accès suffisant à ce programme, à savoir, notamment, les jeunes de la formation professionnelle initiale (25 % du budget en 2006) et les jeunes travailleurs et les diplômés récents (30 % du budget en 2006). Il reste que, à partir de 2007, avec l'inclusion des programmes communautaires actuels dans un programme unique d'éducation et de formation tout au long de la vie, la mobilité étudiante à destination des entreprises quittera le sous-programme Leonardo pour rejoindre le sous-programme Erasmus, et bénéficiera à n'en pas douter de l'augmentation prévisible de la mobilité Erasmus au cours de la période 2007-2013 qui devrait avoisiner les 50 %.

Données clés

Auteur : M. Christian Vanneste
Circonscription : Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 102222
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE102222

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 août 2006, page 8518
Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12755